

ESPÈCES **Loutre et castor**



Prospections sur le Thouet à Gourgé

**Répartition sur le bassin du Thouet**

Le suivi de la loutre et du castor est mené dans le cadre du « réseau mammifères du bassin de la Loire », organisé par l'ONCFS depuis 2007. Ce réseau regroupe entre autres les syndicats de rivière, les fédérations de pêche et de chasse et les associations naturalistes. Il permet le recensement des espèces et la cartographie de leur répartition.



Loutre de l'Argenton photographiée la nuit

La loutre et le castor recolonisent peu à peu les cours d'eau du bassin du Thouet. Le castor est aujourd'hui présent sur le Thouet entre Gourgé et Saumur, sur le cours aval de l'Argenton et il s'installe sur la Dive et le Thouaret. La loutre est quand à elle présente sur l'ensemble du Thouet, et s'installe même sur les petits cours d'eau de tête de bassin.

Pour en savoir plus, la synthèse des connaissances 2008-2013 du réseau Loutre et Castor des Deux-Sèvres est disponible en téléchargement sur le site [www.valleeduthouet.fr](http://www.valleeduthouet.fr)



Réf. bibliographique : Ouvrage collectif, Richier, S et Sarat, E (coord.), 2011. Le castor et la loutre sur le bassin de la Loire. Synthèse des connaissances 2010. Réseau mammifères du bassin de la Loire, ONCFS, Plan Loire Grandeur Nature, 84p.



ESPÈCES

**Loutre et castor**



**Le castor et la loutre, des habitants discrets de nos cours d'eau.**

Mammifères emblématiques des cours d'eau français, la Loutre et le Castor d'Europe sont de retour sur le Thouet et ses affluents après des décennies d'absence. Leur activité, principalement nocturne, se remarque par les indices laissés derrière leur passage ...

Ces 2 espèces, indigènes de nos cours d'eau, sont **intégralement protégées** par une législation française et européenne, depuis 1968 pour le castor et depuis 1981 pour la loutre. Par ce statut juridique de protection, le castor et la loutre acquièrent ainsi une grande valeur patrimoniale qu'il nous appartient de préserver.

La loutre et le castor d'Europe ne sont pas des espèces exotiques introduites, contrairement au ragondin (*Myocastor coypus*) ou au rat musqué (*Ondatra zibethicus*) qui font l'objet de campagnes de régulation par piégeage.

**Pour ne pas les confondre** si vous observez une espèce dans la nature, voici un croquis de leur profil en attitude de nage.



Coupe de castor



Empreinte de loutre



Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)



Castor d'Europe (*Castor fiber*)



Ragondin : la tête et le dos sont hors de l'eau



Loutre : nage rapide, souple, silhouette longiligne, pas de dos bombé



Castor : seule la tête massive dépasse de l'eau

Conception graphique et impression : Imprimerie Thomassin - 79100 - Tél. 05 49 66 00 19 Crédits photos : G. KOCH - R. ROSOUX - S. RICHER - Y. TRIMOCHEAU - S. VARRAY - SWIT - NATURIMAGES - J. DEFOUR - C. GOARANT - L. DUVALET - G. BITTON



La toilette réciproque des castors a une fonction sociale essentielle pour la santé de l'animal.



Réintroduction de castors en Loire

**Le castor d'Europe** (*Castor fiber*), d'une taille moyenne de 120 cm dont 30 cm pour la queue et d'un poids d'environ 21 kg, est le plus gros rongeur d'Europe. Exclusivement **végétarien**, il se nourrit surtout de jeunes pousses d'arbres, en particulier de saules et de peupliers. Cette activité permet de régénérer la végétation des berges et assure ainsi leur stabilité.

Le castor est une espèce **nocturne** qui vit en groupes familiaux composés d'un couple d'adultes et des deux dernières générations de jeunes. Chaque année au mois de mai, la femelle donne naissance à 2 jeunes.

Excellent nageur, le castor occupe une portion de cours d'eau qui dépend surtout de la quantité de nourriture disponible. Les cours d'eau aux écoulements libres lui sont favorables car les niveaux d'eau y varient selon les saisons ce qui permet le développement d'une végétation dense. Il s'installe alors dans un **gîte**, en général un terrier creusé dans la berge, parfois surmonté d'une hutte en branchage.

Autrefois naturellement présent dans nos cours d'eau et longtemps chassé pour sa fourrure, notamment au Moyen-âge, le castor avait disparu du bassin du Thouet, jusqu'à l'observation en 1998 d'indices de sa présence sur la commune du Courday-Macouard. Les castors s'installant aujourd'hui sont issus d'individus réintroduits sur la Loire de 1974 à 1976.

Rejet de saules après la coupe du tronc



La Loutre d'Europe

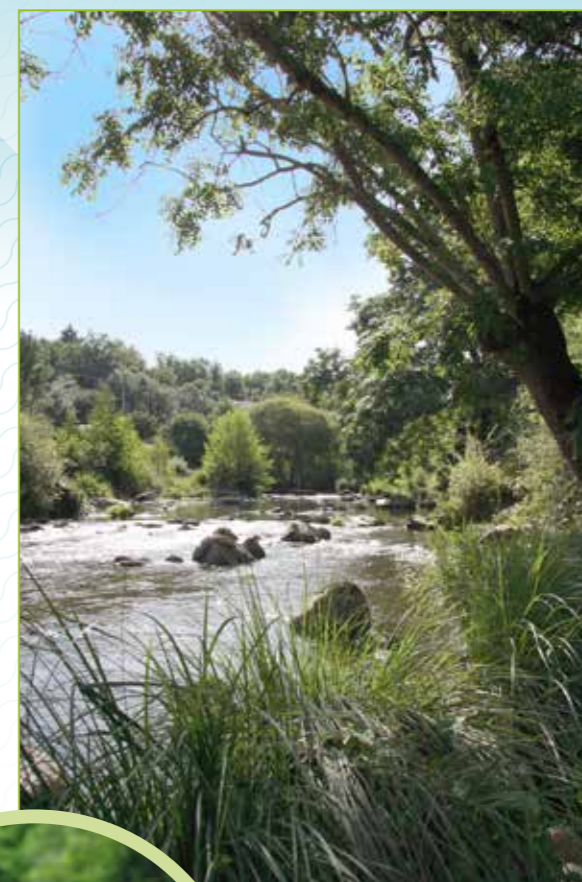
**La loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) d'une taille moyenne de 120 cm dont 30 cm pour la queue et d'un poids de 5 à 11 kg, est parfaitement adaptée à la vie aquatique. Son corps long et fuselé, ses pattes palmées et sa puissante queue en font une excellente nageuse.

Animal individualiste, la loutre vit seule, sauf au moment du rut, ou le mâle investit temporairement le territoire de la femelle. Celle-ci met bas à 2 ou 3 **loutrons** dans un gîte particulièrement bien caché, appelé **catiche**.

La loutre se nourrit essentiellement de poissons et d'amphibiens qu'elle chasse parmi les individus les plus nombreux et les plus faciles à capturer, malades ou mauvais nageurs. Elle contribue ainsi à la régulation des espèces et joue un grand rôle pour la préservation de l'écosystème.

La loutre est très sensible au dérangement, la préservation de « havres de paix », qu'elle trouve en divers endroits sur le Thouet, est indispensable à son installation. L'animal est très discret, mais l'observation de ses déjections, appelées **épreintes**, est un indice facile à repérer.

Egalement piégée pour sa fourrure jusqu'à sa quasi-disparition au 20<sup>e</sup> siècle, la loutre recolonise peu à peu les rivières. Un recensement débuté en 2007 a permis de mettre en évidence sa présence sur le Thouet et ses affluents.



Le Thouet, havre de paix



Epreinte de loutre



Peuplier coupé par un castor sur le Thouet



Protection grillagée sur des plants de peupliers



Une loutre en plein repas



Le castor est actif uniquement sur les rives. Une berge en boisement naturel associée à une plantation en retrait sur la parcelle est un bon moyen d'éviter des dégâts et de cohabiter avec le castor. Cependant, pour les plantations d'arbres qui doivent être protégées, des solutions simples à mettre en œuvre peuvent vous être conseillées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – contactez l'agent référent au 05 49 25 02 47.